

ALERTE DE SANTÉ PUBLIQUE

Cas de myocardite ou de péricardite après l'administration du vaccin contre la COVID-19

Au début de juin 2021, l'Agence de la santé publique du Canada a informé les professionnels de la santé de rares cas de myocardite et de péricardite après l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.

D'après les renseignements issus de sources internationales :

- les cas signalés sont plus fréquents après la seconde dose, mais se produisent parfois après la première dose;
- les symptômes se manifestent généralement dans les quelques jours suivant la vaccination;
- les cas touchent davantage les hommes;
- la majorité des cas sont légers, répondent bien à un traitement prudent et sont liés à une résorption rapide des symptômes.

Jusqu'à présent, aucune association nette n'a été établie entre la myocardite ou la péricardite et les vaccins à ARNm. Le suivi des cas se poursuit. Les médecins doivent :

- envisager une myocardite ou une péricardite chez les patients qui éprouvent une douleur ou une pression thoracique aiguë, des arythmies, un essoufflement ou d'autres symptômes cliniquement compatibles après la vaccination.
- dans les cas présumés, effectuer une électrocardiographie et un dosage de la troponine et envisager une échocardiographie après avoir consulté en cardiologie. Il est également recommandé de consulter en infectiologie ou en rhumatologie afin de procéder à un bilan approprié des autres causes possibles de myocardite ou de péricardite.
- avertir leurs patients que, pour l'instant, les bienfaits des vaccins à ARNm continuent d'être supérieurs à leurs risques. En effet, les vaccins à ARNm apportent des avantages évidents en matière de diminution de la propagation communautaire, d'hospitalisations et de décès attribuables à la COVID-19.

Fait important, tous les médecins doivent signaler TOUS les cas de myocardite ou de péricardite après la vaccination à leur [autorité sanitaire locale](#). Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et les autorités sanitaires provinciales et territoriales continueront de suivre les rapports de cas de myocardite et de péricardite de près et communiqueront l'information à cet égard à mesure qu'elle deviendra disponible.

Renseignements

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/rapports-myocardite-pericardite-apres-administration-vaccin-communique-professionnels-sante-3-juin-2021.html